

Barème des Honoraires

Les honoraires ci-dessous sont révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur en fonction de la formule de révision de notre société.

Transaction		
DE	A	Honoraires TTC maximum
0 €	39 999 €	6 000€ TTC
40 000 €	129 999 €	8 500€ TTC
130 000 €	469 999 €	3,5% + 4 000 € du prix net vendeur
A partir de 470 000 €		3,8% du prix net vendeur

Les honoraires sont fixés à la prise du mandat indépendamment du prix de vente négocié au final et sont à la charge de l'acquéreur.

Location				
			Honoraires TTC maximum	
			Bailleur	Locataire
Baux soumis à la loi de 89**	Frais d'entremise	Studio	120 €	/
		T2	80 €	/
		T3 et plus	40 €	/
	Rédaction de bail, visite et constitution de dossier		10€/m ² Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m ²	10€/m ² Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m ²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée		3€/m ²	3€/m ²	
Baux à usage de stationnement	Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour emplacement, stationnement, parking		110 €	110 €
Baux commerciaux et professionnels	Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour locaux professionnels et commerciaux		/	3 mois de loyer CC

** Honoraires totaux plafonnés à 1 mois de loyer charges comprises.

Gestion Locative
7,40 % TTC* maximum des sommes encaissées
Garantie de loyers impayés = 2,65 % TTC* maximum

Barème établi le 14 mai 2024

* Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.